



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B.C.  
V8W 3X4  
Bid Fax: (250) 363-3344

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B. C.  
V8W 3X4

|  |  |
|--|--|
| <b>Title - Sujet</b><br>Aluminum Boats   |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>F2441-170021/A   | <b>Amendment No. - N° modif.</b><br>004      |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>F2441-170021  | <b>Date</b><br>2018-04-12                    |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$XLV-166-7463   |  |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>XLV-7-40184 (166)   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>       |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2018-04-25</b>   |  |
| <b>Time Zone</b><br>Fuseau horaire<br>Pacific Standard Time<br>PST   |  |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/> |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Castle, David G.  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>xlv166 |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(250) 217-6555 ( )   | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>( ) -          |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b>  |  |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b>  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur  |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b><br><b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

SOLLICITATION AMENDEMENT N ° 4 REQUIS POUR RELEVER LES CHANGEMENTS SUIVANTS ET AJOUTER DU PROCÈS-VERBAL SOUMISSIONNAIRES de conférence, y compris Q & A;

## **Appel d'offres pour bateaux en aluminium du MPO - F2441-170021/A** **Demande de précisions**

**Question 1 :** Nous vous prions de bien vouloir modifier la demande de proposition (DP) afin d'y inclure les paiements progressifs mensuels.

**Réponse 1 :** Les paiements progressifs sont autorisés et seront établis ainsi pour chacun des trois (3) bateaux.

1. À l'achèvement de la coque et de la cabine : 30 %
2. À l'installation des moteurs, de la direction et du matériel connexe, à l'exclusion des systèmes électroniques de navigation et de communication. Les moteurs doivent être opérationnels : 40 %
3. À l'achèvement et à la livraison du bateau conformément à l'énoncé des besoins techniques (ÉBT) : 30 %

**Question 2 :** Point 1.2, « La livraison de tous les bateaux doit être effectuée avant le 3 août »; cela n'est ni juste, ni réaliste. Nous vous demandons de bien vouloir étendre la date de livraison au 3 novembre ou au 3 décembre.

**Réponse 2 :**

1. Le bateau Un (1) doit être terminé et livré conformément à l'ÉBT au plus tard le 3 août 2018.
2. Le bateau Deux (2) doit être terminé et livré conformément à l'ÉBT au plus tard le 3 septembre 2018.
3. Le bateau Trois (3) doit être terminé et livré conformément à l'ÉBT au plus tard le 3 octobre 2018.

**Question 3 :** Au sujet de la modification 2, de la question 5 et de l'ÉBT 1.1.4, pourriez-vous fournir plus de détails quant à la façon dont ce haleur de filet est fixé au bateau? Par ailleurs, l'ÉBT précise que les montants doivent être pourvus de roulements; nous ne comprenons pas où ces roulements doivent être situés, pourriez-vous nous fournir des précisions?

**Réponse 3 :** Le tambour à filet doit être monté sur une semelle réglable (rotation) qui est boulonnée sur le plat-bord. Le tambour à filet peut tourner sur la semelle et il doit pouvoir être bloqué fermement en place. Veuillez consulter le petit élément illustré en bas à droite de l'image ci-dessous. Cette photo est seulement utilisée à titre d'exemple représentatif d'un tambour à filet. Elle montre les robustes montants qui créent d'importantes tensions sur les filets au moment de les tirer. La base des montants doit être montée sur des roulements pour leur permettre de tourner à 360 degrés. Vous pouvez utiliser des bagues à titre de roulements.



Le tambour à filet et la semelle qui est boulonnée sur le plat-bord. Le tambour peut tourner sur la semelle, mais il est fermement bloqué avant utilisation. Les montants sont illustrés à titre indicatif seulement. Les montants doivent pouvoir tourner à 360 degrés.

**Question 4 :** Dans l'ÉBT au point 1.1.4, il est indiqué que le moteur du haleur est « fermement monté à tribord du tableau »; le haleur est donc monté à l'avant tribord, est-ce exact? Si c'est bien le cas, pouvez-vous expliquer quels raccords ou tuyaux hydrauliques doivent être installés, ainsi que les emplacements? Ou sont-ils simplement déposés sur le pont? Pouvez-vous nous fournir d'autres détails utiles non précisés?

**Réponse 4 :** Oui, l'ensemble du moteur du haleur doit être fixé solidement sur le pont arrière à tribord pour l'empêcher de se déplacer sur le pont, mais il doit également être amovible au besoin. Il doit être placé à un endroit adapté pour réduire les risques de trébuchement dans la mesure du possible. Le tambour à filet doit être monté à tribord près de l'étrave pour permettre au capitaine de garder l'étrave du bateau dans le vent, tout en lui offrant le maximum de visibilité sur les activités d'installation et de halage du filet.

Les tuyaux hydrauliques (pression et retour) doivent être installés à l'intérieur de la coque, à tribord, sous le plat-bord, entre le moteur du haleur et le tambour à filet; l'installation doit être effectuée de manière à éviter tout dommage matériel, pincement, ou usure par friction. Les tuyaux doivent être de diamètre et de longueur suffisants pour permettre au tambour à filet de fonctionner au maximum de sa capacité; ils doivent être adaptés à l'installation en milieu marin et dotés de raccords en acier inoxydable.

**Question 5 :** Question 5, ÉBT 1.1.4, pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par « longue plaque de kickdown »?

**Réponse 5 :** La « longue plaque de kickdown » est fixée au tambour à filet du côté du pont du bateau. Elle permet au filet et aux poissons d'arriver sur le bateau et sur le pont de manière organisée. Un matelot se trouve à côté du tambour à filet pour le manipuler et l'amener sur le pont.

**Question 6 :** Modification 2 à la réponse 1, selon la réponse qu'il n'y a « Aucune difficulté si la hauteur est limitée » dans le rouf, mais il est mentionné à la section 1.1.8 de l'ÉBT que la poulaine se trouve dans le poste de commande avant. Il est assez difficile d'utiliser cette pièce avec un miroir et un lavabo si vous ne pouvez pas vous tenir debout. Est-ce que la poulaine pourrait être située dans la cabine principale où le dégagement au-dessus de la tête est plus élevé et où il y a plus d'espace?

**Réponse 6 :** Non. Le navire est conçu pour être un navire de travail et en raison de sa taille, l'espace est limité et la capacité de se tenir debout dans la poulaine n'est pas essentielle puisqu'elle est

seulement utilisée lorsque cela est nécessaire. La hauteur de la poulaine doit être réaliste. Une personne ne devrait pas devoir s'agenouiller pour utiliser le lavabo et le miroir. Devoir se pencher pour utiliser la poulaine est acceptable.

**Question 7 :** À la section 1.1.11 de l'ÉBT, Transports Canada (TC) n'exige pas la présence d'un réservoir d'eaux grises. Est-il possible de retirer ce réservoir afin de simplifier les systèmes des navires en vue de l'hivérization?

**Réponse 7 :** Non. Le réservoir d'eaux grises est une exigence afin d'empêcher le rejet de déchets dans l'environnement aquatique. La pompe d'évacuation de 12 V comprenant un boyau de dix (10) pieds facilitera la vidange du réservoir en vue de l'hivérization.

**Question 8 :** À la section 4.1.1 de l'ÉBT, veuillez confirmer si la longueur hors tout comprend le support extérieur ou non.

**Réponse 8 :** La longueur hors tout ne comprend pas le support extérieur.

**Question 9 :** À la section 4.1.6 de l'ÉBT, il est mentionné qu'une largeur de 0,25 à 0,30 m est très petite pour un passe-avant pour certaines personnes. Pouvons-nous suggérer que la dimension du bordé de pont de 4 à 6 po soit réduite en empiétant sur la cabine afin de laisser plus de place pour le passage sécuritaire de l'équipage. La norme F1166 touchant l'ergonomie stipule des passages de 18 à 20 po. La norme F1166 est une exigence en vertu de la section 2.1.4 de l'ÉBT. Veuillez prendre note que la norme F1166 peut exiger un pont plus large que ce qui peut être fait en respectant les exigences relatives à l'aménagement de la cabine. Veuillez indiquer ce qu'il en est quant au respect de la norme F1166 et de la largeur du pont.

**Réponse 9 :** La norme F1166 est supprimée de la conception ergonomique 2.1. Les spécifications pour le passe-avant restent celles mentionnées à la section 4.1.6 de l'ÉBT.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F2441-170021  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F2441-170021

Amd. No. - N° de la modif.  
4  
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur  
XLV 166  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Question 10 :** À la section 7 de l'ÉBT, l'ÉBT stipule que le navire doit être suffisamment robuste pour résister aux forces de charge latérales et verticales associées aux exigences opérationnelles de l'embarcation dans des conditions de charge normales. La norme TP 1332 ne traite pas des normes structurales. La norme appropriée utilisée par TC pour calculer cette structure est ISO 12215, catégorie C. Pouvez-vous indiquer cette norme dans l'ÉBT afin que le MPO puisse être assuré que le fabricant a satisfait à cette exigence structurale afin de répondre à l'exigence opérationnelle énoncée?

**Réponse 10 :** La norme ISO 12215 est ajoutée à l'ÉBT afin de répondre à la norme structurale.